



# Autofocus Rendement Votre réflexe épargne



Souscription du **7 janvier**  
**au 16 février 2019** en  
Assurance-vie, jusqu'au  
28 février 2019, avant 12h,  
en Compte-titres<sup>(1)</sup>.

**Éligibilité :** Assurance-vie  
(y compris Fourgous),  
Compte-titres, PERP.

**Solution alternative à un  
investissement risqué de type  
actions, présentant un risque  
de perte en capital en cours  
de vie<sup>(2)</sup> et à l'échéance des  
9 ans.**

# A qui s'adresse ce fonds ?

**1 Aux investisseurs** sensibilisés aux risques des marchés financiers, **pouvant immobiliser les sommes investies pendant une durée potentielle de 9 ans, acceptant un risque de perte en capital en cours de vie<sup>(2)</sup> et à l'échéance, ainsi que le plafonnement\* de leurs gains éventuels.**

A l'échéance, l'investisseur subit une perte de son capital investi à l'origine à hauteur de la baisse intégrale de l'indice, si l'indice a baissé de plus de 40 % par rapport à son niveau initial<sup>(3)</sup>.

**2 Aux épargnants intéressés par la perspective de bénéficiaire :**

- d'un coupon fixe garanti de 4 % versé la 1<sup>re</sup> année quelle que soit l'évolution de l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup>.

- de coupons fixes et plafonnés de 4 % versés chaque année, à partir de la 2<sup>e</sup> année, si l'indice n'a pas baissé de plus de 15 % et n'a pas progressé par rapport à son niveau initial<sup>(3)</sup>.

- d'un remboursement anticipé du capital assorti d'un gain fixe et plafonné de 6 %, à partir de la 2<sup>e</sup> année, si l'indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial<sup>(3)</sup>.

- d'un remboursement de son capital net investi dans le cas d'une baisse de l'indice inférieure à 40 % à l'échéance.

L'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> est calculé hors dividendes.

**\*Effet plafonnement :** les gains éventuels sont plafonnés, à hauteur d'un montant fixe prédéterminé. L'investisseur peut donc ne pas profiter intégralement de la hausse de l'indice.

**Dans l'ensemble de la brochure :**

- le remboursement du capital qui correspond à la valeur liquidative de référence, s'entend hors frais applicables au cadre d'investissement ;
- les gains s'entendent hors frais et fiscalité applicables au cadre d'investissement.



# Comment fonctionne Autofocus Rendement ?

Au lancement du fonds, le 28 février 2019, on relève le niveau initial de l'indice Euro Stoxx 50®.

## La 1<sup>re</sup> année<sup>(4)</sup> :

Un coupon fixe et plafonné de 4 % sera versé automatiquement la 1<sup>re</sup> année, quelle que soit l'évolution de l'indice Euro Stoxx 50®.

## Aux dates de constatation<sup>(5)</sup>, les années 2, 3, 4, 5, 6, 7 ou 8 :

- Si l'indice est en baisse de plus de 15 % par rapport à sa valeur initiale : la formule se poursuit pour une année supplémentaire.
- Si l'indice n'a pas baissé de plus de 15 % et n'a pas progressé par rapport à sa valeur initiale : vous percevez un coupon fixe

prédéterminé de 4 % et la formule continue. Les coupons détachés sont définitivement acquis.

Si l'indice est stable ou en hausse par rapport à sa valeur initiale : vous percevez votre capital et un gain fixe prédéterminé de 6 % et la formule s'arrête automatiquement.

Si remboursement anticipé :

Année 2 : TRA 4,89 %.  
Année 3 : TRA 3,28 %.  
Année 4 : TRA 2,46 %.  
Année 5 : TRA 1,97 %.  
Année 6 : TRA 1,64 %.  
Année 7 : TRA 1,41 %.  
Année 8 : TRA 1,23 %.

Ces TRA correspondent aux cas de remboursement anticipé sans avoir touché préalablement de coupon intermédiaire éventuel de 4 %.

## À l'échéance des 9 ans :

(dans le cas où le fonds n'a pas été remboursé par anticipation avant le 24 février 2028)

Si l'indice est en baisse de plus de 40 % par rapport à sa valeur initiale : votre capital sera diminué de l'intégralité de la baisse de l'indice, vous subirez une perte en capital d'au moins 40 %, à hauteur de la baisse de l'indice.

Si l'indice est en baisse de plus de 15 % sans que cette baisse n'excède 40 % : vous récupérerez votre capital net investi.

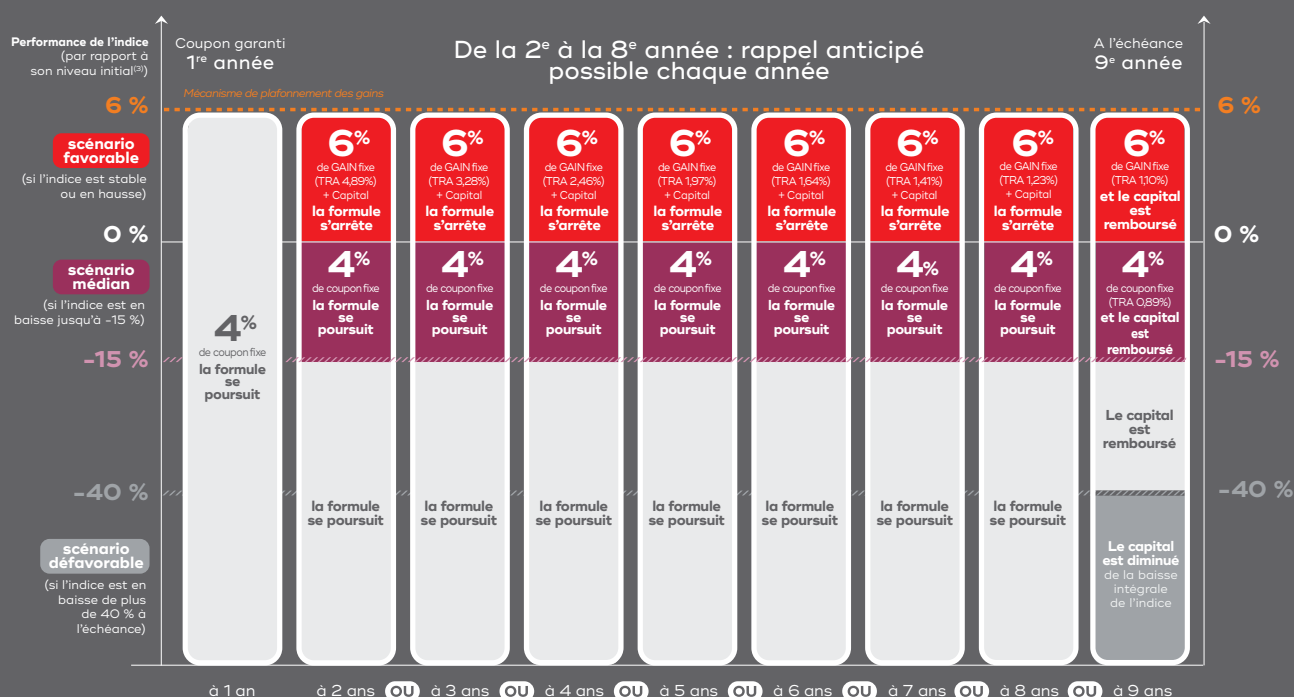
Si l'indice est négatif et connaît une baisse inférieure ou égale à 15 % : vous percevez votre capital et un gain fixe et plafonné de 4 % (TRA 0,89 %).

Si l'indice est stable ou en hausse par rapport à sa valeur initiale : vous percevez votre capital et un gain fixe et plafonné de 6 % (TRA 1,10 %).

**\*Effet plafonnement :** Les gains éventuels sont plafonnés, à hauteur d'un montant fixe prédéterminé.

**Exemple 1 :** Si à 2 ans, l'indice Euro Stoxx 50® atteint une performance de 10 %, vous ne profitez pas intégralement de la hausse de l'indice, vous percevez votre capital et un gain fixe prédéterminé de 6 % (TRA de 4,89 %).

**Exemple 2 :** Si à 9 ans, l'indice Euro Stoxx 50® atteint une performance de 30 %, vous ne profitez pas intégralement de la hausse de l'indice, vous percevez votre capital et un gain fixe prédéterminé de 6 % (TRA de 1,10 % dans l'hypothèse où le fonds n'a détaché aucun coupon intermédiaire en cours de vie). A l'inverse, vous pouvez avoir perçu les années précédentes l'ensemble des gains intermédiaires de 4 % (versés si l'indice n'a pas baissé de plus de 15 % par rapport à sa valeur initiale). Ce qui correspondrait à un TRA de 4,18 %.



condition de remboursement anticipé avec gain fixe de 6 %    condition de versement des coupons fixes de 4 %    barrière de protection à échéance  
Les TRA sont calculés dans l'hypothèse où le fonds n'a détaché aucun coupon intermédiaire en cours de vie.

# Vos questions, nos réponses

**Avec Autofocus Rendement Janvier 2019, vous me proposez un investissement dont les performances dépendent en partie des marchés actions. Quelles différences entre Autofocus Rendement Janvier 2019 et un placement en actions ?**

Avec un placement en actions, vous cherchez à bénéficier de la progression éventuelle des marchés et vous êtes totalement exposé aux variations (positives ou négatives) des actions. Autofocus Rendement Janvier 2019 a un comportement comparable à un placement en actions (hors dividendes) si les marchés actions baissent de plus de 40 % à 9 ans : votre capital net investi sera alors diminué de l'intégralité de la baisse de l'indice, vous supporterez donc une perte en capital à l'échéance au moins égale à 40 % du capital net investi. En revanche, si l'indice ne baisse pas de plus de 40 % à l'échéance, votre capital net investi vous sera restitué. En cas de hausse de l'indice, dès la 2<sup>e</sup> année, à chaque date de constatation, vous bénéficierez d'un gain fixe prédéterminé de 6 % quelle que soit la hausse de l'indice. En contrepartie de ce gain, vous pourrez ne pas profiter intégralement de la hausse de l'indice si ce dernier venait à progresser fortement, puisque les gains éventuels sont plafonnés à hauteur d'un montant fixe prédéterminé. Par ailleurs, Autofocus Rendement Janvier 2019 ne vous permet pas de bénéficier des dividendes éventuels distribués par les actions composant l'indice.

**Si les marchés actions restent stables ou progressent, quel est exactement mon gain en investissant sur Autofocus Rendement Janvier 2019 ?**

Si les années 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 ou 9 l'indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial, le fonds est automatiquement dissous. Votre capital net investi vous est remboursé et votre gain fixe sera de 6 %. Par exemple, si la performance de l'indice est de 2 % la 2<sup>e</sup> année, vous percevrez un gain fixe de 6 % et

la formule s'arrête automatiquement. Dans le même temps, la valeur d'un placement en actions aura augmenté de 2 % (calculés hors dividendes). En revanche, vous pouvez ne pas profiter intégralement de la hausse de l'indice. Par exemple, si la 2<sup>e</sup> année, l'indice est en hausse de 15 %, vous percevrez un gain fixe de 6 % et la formule arrivera à son terme. Dans le même temps, la valeur d'un placement en actions aura augmenté de 15 % (calculée hors dividendes). Ce plafonnement du gain est la contrepartie de la garantie de la restitution du capital net investi à condition que la baisse de l'indice n'excède pas 40 % à l'échéance.

**Est-il possible de recevoir l'ensemble des gains fixes de 4 % ainsi qu'un gain fixe de 6 % à l'échéance ?**

En année 1, vous percevez un coupon de 4 % quelle que soit l'évolution de l'indice. Si les années 2 à 8, l'indice n'a pas baissé de plus de 15 % et n'a pas progressé par rapport à son niveau initial, vous percevrez chaque année le gain fixe et plafonné de 4 %. Et si l'indice est stable ou en hausse la 9<sup>e</sup> année, vous percevrez à l'échéance le gain fixe et plafonné de 6 % et votre capital net investi vous sera restitué.

**Mon capital m'est-il toujours restitué si je reste dans le fonds jusqu'à l'arrivée à échéance de la formule ?**

A l'échéance des 9 ans, vous serez assuré de récupérer votre capital net investi si la baisse de l'indice n'excède pas 40 %. Par exemple, à l'issue des 9 ans, si l'indice est en baisse de 29 %, votre capital net investi vous sera restitué. Si l'indice est en baisse de plus de 40 % à l'échéance des 9 ans, vous supporterez une perte en capital équivalente à la baisse intégrale de l'indice, comme dans le cas d'un placement en actions (hors dividendes). Dans un tel cas de figure, vous perdrez donc au minimum 40 % de votre capital net investi.

**Que se passe-t-il en cas de baisse de l'indice supérieure à 40 % à l'échéance ?**

Une baisse de l'indice supérieure à 40 % à l'échéance des 9 ans aura un effet négatif sur votre investissement. Votre capital net investi sera alors diminué de l'intégralité de la baisse de l'indice. Votre perte en capital sera donc, dans ce cas, supérieure à 40 % de votre investissement.

**Et si je veux récupérer mon capital avant l'échéance de la formule ?**

Si vous vendez vos parts pendant la vie du placement, en cas de rachat, d'arbitrage dans un contrat d'Assurance-vie, et y compris en cas de décès, la performance retenue sera celle applicable le jour de la vente selon les conditions financières du moment. Elle pourra être très différente (inférieure ou supérieure) de celle de l'indice et des frais de sortie seront appliqués. Il est donc fortement recommandé de ne souscrire des parts d'Autofocus Rendement Janvier 2019 que si vous avez l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance. L'horizon de placement d'Autofocus Rendement Janvier 2019 est de 9 ans (il pourra être réduit à 2, 3, 4, 5, 6, 7 ou 8 ans en fonction de l'évolution de l'indice).

**Est-ce moi qui décide de la date à laquelle la formule d'Autofocus Rendement Janvier 2019 s'arrête ?**

Vous ne pouvez pas choisir la date d'échéance d'Autofocus Rendement Janvier 2019. C'est l'évolution de l'indice à 2, 3, 4, 5, 6, 7 ou 8 ans qui détermine automatiquement si la formule s'arrête ou se poursuit jusqu'à 9 ans (voir paragraphe "Comment fonctionne Autofocus Rendement ?"). **Aucuns frais de sortie à l'échéance de la formule (qu'elle soit à 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 ou 9 ans) ne seront prélevés.**

## 3 raisons d'investir

**1** Un gain garanti fixe et plafonné de 4 % la 1<sup>re</sup> année, ainsi que la perspective de versement d'un gain fixe et plafonné de 4 % chaque année, à partir de la 2<sup>e</sup> année, si l'indice n'a pas baissé de plus de 15 % et n'a pas progressé par rapport à son niveau initial.

**2** Un remboursement du capital à l'échéance si l'indice connaît une baisse inférieure ou égale à 40 % par rapport à son niveau initial<sup>(3)</sup>.

**3** Une éventualité de remboursement anticipé automatique tous les ans<sup>(5)</sup> à partir de la 2<sup>e</sup> année : une opportunité de bénéficier d'un remboursement anticipé automatique avec un gain fixe et plafonné de 6 % si l'indice est stable ou en hausse.

*En l'absence de rappel anticipé, le porteur peut être engagé pour 9 ans.*



▪ **Code ISIN :** FROO13350253.

▪ **Classification AMF :** fonds à formule. Solution alternative à un placement risqué de type actions, présentant un risque de perte en capital en cours de vie en cas de sortie hors rappel par anticipation (rachat, décès, sortie en rente) et à l'échéance des 9 ans (si l'indice a baissé de plus de 40 %).

▪ **Période de commercialisation :** du 7 janvier au 16 février 2019 en Assurance-vie et jusqu'au 28 février 2019, avant 12 heures, en Compte-titres.

▪ **Seuil d'accès :** 1 000 €.

▪ **Indice :** Euro Stoxx 50®, indice regroupant les 50 plus importantes capitalisations boursières de la zone euro. L'indice est calculé dividendes non réinvestis. L'évolution

de l'indice est accessible simplement sur internet (Stoxx, Google, Federal Finance Gestion) par son code ISIN (EU0009658145).

▪ **Éligibilité :** Assurance-vie (y compris Fourgous), Compte-titres, PERP.

▪ **Durée d'investissement :** 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 ou 9 ans<sup>(5)</sup>, selon l'évolution de l'indice.

▪ **Remboursement anticipé :** une opportunité de remboursement anticipé automatique tous les ans à partir de la 2<sup>e</sup> année, si l'indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial<sup>(3)</sup>.

▪ **Gains :** gain fixe garanti de 4 % la 1<sup>re</sup> année. Les années 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 ou à l'échéance : gain fixe et plafonné de 4 % si l'indice n'a pas baissé de plus

de 15 % ou gain fixe et plafonné de 6 % si l'indice est stable ou en hausse<sup>(3)</sup>.

▪ **Frais :** commission de souscription : 2 % maximum. Commission de rachat : 2 % maximum ; 0 % le 24 février 2028 ; 0 % en cas de remboursement anticipé. Frais facturés au FCP : 4 % maximum (frais courants : 1,95 % estimation 1<sup>re</sup> année).

*Préalablement à toute souscription, nous recommandons de prendre connaissance des informations générales et risques figurant dans le DICI et le prospectus (disponibles sur [federal-finance-gestion.fr](http://federal-finance-gestion.fr)).*

(1) Sauf heure de clôture antérieure des souscriptions retenue par votre distributeur. (2) Le produit présente un risque de perte en capital en cas de sortie à des dates autres que celles de remboursement prévues par le produit (arbitrage, rachat, rentes, y compris pour décès). Cette perte en capital peut être partielle ou totale. Dans le cadre d'un investissement réalisé au sein d'un contrat d'Assurance-vie, le remboursement du capital s'entend hors frais et fiscalité liés au cadre d'investissement et hors frais éventuels liés à la garantie complémentaire en cas de décès si le contrat en comporte une. À titre indicatif, pour un versement initial de 1 000 € (montant net investi hors frais du contrat, déduction faite des frais prélevés par la société de gestion) sur Autofocus Rendement Janvier 2019 dans le cadre d'un contrat d'Assurance-vie (incluant des frais sur versement de 2 % maximum et des frais de gestion annuels du contrat de 0,80 %) : à l'échéance des 9 ans (en l'absence de rappel anticipé les années antérieures), si l'indice est en baisse jusqu'à -40 % par rapport à son niveau initial, le montant remboursé à l'échéance est égal au capital investi hors frais du contrat après prélèvement des frais du contrat d'Assurance-vie soit 911,66 € après application des frais cités ci-dessus et hors frais éventuels du contrat liés à la garantie complémentaire en cas de décès si le contrat en comporte une. Pour bénéficier de la formule, l'investisseur doit avoir souscrit sur la valeur liquidative de référence (pendant la période de commercialisation) et conserver ses parts jusqu'à l'échéance ce qui implique l'absence de rachat, arbitrage ou décès. Remboursement du capital net investi sur la base de la Valeur Liquidative de Référence qui correspond à la plus haute valeur liquidative du FCP (hors frais d'entrée) établie entre le 7 janvier 2019 et le 28 février 2019 inclus. (3) Par rapport à son niveau initial du 28 février 2019, relatif au cours de clôture de l'indice Euro Stoxx 50® à la date de constatation initiale du 28 février 2019. L'indice est calculé dividendes non réinvestis. (4) Soit le 12/03/2020 (année 1). (5) Soit le 11/03/2021 (année 2) ou 10/03/2022 (année 3) ou 09/03/2023 (année 4) ou 14/03/2024 (année 5) ou 13/03/2025 (année 6) ou 12/03/2026 (année 7) ou 11/03/2027 (année 8) ou le 24/02/2028 (échéance de la formule, année 9).

**Filiale du groupe Arkéa, Federal Finance Gestion est spécialisée en gestion d'actifs pour compte de tiers.**


Avec un encours de près de 36,6 milliards d'euros au 31/12/2017, elle se classe au 18<sup>e</sup> rang des sociétés de gestion au plan national (source AFG, classement basé sur le volume des encours gérés). Le présent document est purement informatif et ne constitue ni une offre de souscription, d'achat ou de toute autre transaction portant sur les instruments financiers qui y sont visés, ni un conseil personnalisé d'investissement. Tout futur investisseur doit entreprendre les démarches nécessaires afin de déterminer lui-même et/ou avec le concours de ses conseillers l'adéquation de son investissement, en fonction des considérations légales, fiscales et comptables qui lui sont applicables ainsi que de sa sensibilité aux risques inhérents aux instruments financiers. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Le FCP présenté ne comporte aucune garantie en capital et le capital initialement investi peut ne pas être intégralement restitué.

Préalablement à toute décision d'investissement dans l'instrument financier présenté, nous vous recommandons de vous informer en prenant connaissance de la version la plus récente du prospectus (disponible gratuitement auprès de Federal Finance Gestion). Vous pouvez obtenir des informations complémentaires sur le site [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr).

Conformément à la réglementation, l'investisseur peut recevoir, sur demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du FCP.



### Vos contacts

 [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr)

 @federalFG

 **N°Cristal 09 69 32 88 32**

 Federal Finance Gestion

APPEL NON SURTAXE

